

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03951

Numéro SIREN : 900 858 028

Nom ou dénomination : A.R.3.V

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 23963

A.R.3.V

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 113, AVENUE JEAN-JAURES
78800 HOUILLES**

900 858 028 RCS VERSAILLES

EXTRAIT

PROCES-VERBAL

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)**

DU 30 SEPTEMBRE 2022

II – RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION - DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 approuvés par la présente assemblée, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution, soumise au vote, est rejetée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - NOMINATION DE LIQUIDATEUR

Compte tenu du rejet de la cinquième résolution et donc de la décision de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la société qui devra en conséquence avoir reconstitué ses capitaux propres à hauteur de la moitié du capital au plus tard à la clôture du 2^{ème} exercice suivant celui au cours duquel la perte a été constatée, soit le 31 août 2025.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi et/ou les règlements en vigueur.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**Copie certifiée conforme
Le Président
Valentim RODRIGUES COSTA**

